

AVIS PUBLIC POUR LES PARCOURS D'ÉTUDE ET BOURSES DE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DEDIÉ AUX ETUDIANTS RESIDANTS ET/OU DOMICILIÉS DANS LA ZONE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE DU POGRAMME ITALIE FRANCE MARITIMITE PROJET GIM "GIOVANI IN MOVIMENTO"

VU

- Le «III Avis de présentation de candidatures pour des projets thématiques intégrés simples et stratégiques pour les axes prioritaires 2 et 4» publié au BURT (Bulletin officiel de la région Toscane) n. 16 du 18/04/2018, approuvé par le CD du Programme et mis en œuvre par décret de la Région Toscane (en sa qualité d'Autorité de Gestion) n. 5332 du 18/04/2018;
- La liste des projets approuvés par le CD et le CdS tels que mis en œuvre par le décret de la Région Toscane n. 2170 du 3 11/02/2019, en sa qualité d'autorité de gestion de programme;
- Considérant que le projet GIM *Giovani in Movimento* (Axe prioritaire 4, TO 8, OS 1, PI 8CTE, Lot 1) fait partie des projets admis au financement;
- La convention entre le Chef de file du Projet et l'Autorité de Gestion du Programme de Coopération Maritime Italie-France Interreg V-A 2014/2020;
- La convention interpartenaire entre :
 - Chef de file Camera di Commercio Riviere di Liguria Imperia La Spezia Savona
 - Partenaire 1 Signum Società Cooperativa Consortile ar.l.
 - Partenaire 2 Confcommercio Imprese per l'Italia Nord Sardegna
 - Partenaire 3 Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Qui régit les relations entre les entités gestionnaires dénommés par la suite "entités responsables".

- La nécessité de mettre en oeuvre la composante opérationnelle relative aux parcours d'études et aux bourses de mobilité à travers le présent avis public.

L'objectif est de sélectionner 24 jeunes bénéficiaires des interventions éligibles conformément à l'article 2 du présent avis, dont 8 places réservées aux résidents corses et 16 places réservées aux résidents italiens (8 de la région ligurie et 8 de la région sardaigne)

ART. 1 – OBJECTIF ET ENTITES RESPONSABLES

Cet avis vise à mettre en oeuvre la composante du projet T1 et, plus particulièrement, à procéder à l'IDENTIFICATION, la CANDIDATURE et la SELECTION DES PARTICIPANTS destinataires de

- modules de formation à distance sur les compétences linguistiques et infomatique-digitales
- groupes d'étude transfrontaliers (2 participants pour chaque région) en ligne sur des thématiques d'intérêts pour les entreprises du secteur du tourisme commercial lié aux produits typiques du territoire. Les thématiques seront : 1) web marketing, communication d'entreprise et social media/network, 2) e-commerce et xpay, 3) réseaux d'entreprises et business models innovants, 4) transformation digitale : digitalisation des processus et capital humain
- stages transfrontaliers d'une durée de 2 mois en télétravail et/ou présence dans des entreprises italiennes et françaises sélectionnées au moyen d'un avis spécifique.

Les stages sur site comprennent une bourse de mobilité, à verser sous la forme d'une **indemnité**. Les partenaires de projet suivants sont définis comme entités responsables de la gestion de la mobilité :

- Camera di Commercio Riviera di Liguria, Signum Società Cooperativa Consortile ar.l., Confcommercio Imprese per l'Italia Nord Sardegna pour les résidents italiens qui effectueront leurs stages en Corse;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse pour les résidents corses qui effectueront leurs stages en Sardaigne ou en Ligurie

Les entités responsables géreront la mise en place des bourses de mobilité, stipuleront l'accord de mobilité avec l'entreprise d'accueil et se chargeront de l'évaluation et du suivi du stage sur place sur leur territoire respectif.

A

RT. 2 – TYPE D'INTERVENTIONS ELIGIBLES

Le présent avis public prévoit les interventions suivantes en faveur des destinataires décrits dans l'ART. 3:

- Indemnité de mobilité, à caractère non rémunérateur, pour la réalisation de des stages. L'indemnité forfaitaire vise à couvrir les frais d'hébergement, de pension sur le territoire étranger et les frais de transport (calculés sur la base du REGLEMENT DELEGUE (UE) 2017/90 DE LA COMMISSION). Le stage en entreprise visera à atteindre les compétences prévues dans les projets de stage. Les postes de stage seront conformes aux lois nationales respectives (Italie-France) sur le travail, la protection sociale et la sécurité au travail et seront mis en oeuvre par les entités responsables dans les entreprises/organisations accueillant les candidats sur les territoires italiens et français.

ART. 3 – SUJETS ADMISSIBLES

Pourront présenter des demandes de participations, les personnes physiques répondant aux exigences suivantes :

- résident et/ou domicilié dans les régions Ligurie, Sardaigne et Corse
- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou un baccalauréat, avoir entre 18 et 28 ans et être sans activité au moment de la présentation de la demande (du moins ne pas être salarié d'une entreprise : étudiant, chômeur, etc ...)
- ne pas bénéficier de contributions financières destinées à la mobilité transnationale d'autres programmes gérés directement ou indirectement par la Commission Européenne (Erasmus, POR F.S.E., ect.) pendant la période de référence.

ART.4 – MODALITE DE PRESENTATION DES DEMANDES DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être soumises de la manière suivante :

- pour les candidats résidents et/ou domiciliés en Corse, pour le nombre de 8 places disponibles, par e-mail avec demande d'accusé de réception à adresser à l'adresse e-mail suivante : formation@ccihc.fr (Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse 1 Rue Adolphe Landry, 20293 Bastia, France)
- pour les candidats résidents et/ou domiciliés en Ligurie, pour le nombre de 8 places disponibles, par e-mail avec demande d'accusé de réception à adresser à l'adresse e-mail suivante: info@confcommercio.sassari.it (Camera di Commercio Riviere di Liguria, Imperia La Spezia Savona, Via Tommaso Schiva 29 - 18100 Imperia)
- pour les candidats résidents et/ou domiciliés en Sardaigne, pour le nombre de 8 places disponibles, par e-mail avec demande d'accusé de réception à adresser à l'adresse e-mail suivante: info@confcommercio.sassari.it (Confcommercio Imprese per l'Italia Nord Sardegna, Corso Giovanni Pascoli 16/b 07100 – Sassari)

En précisant dans l'Objet "Demande de parcours intégrés dans le cadre du projet GIM "Giovani in Movimento"

Pour les besoins de la candidature, il est nécessaire d'envoyer les documents suivants dûment complétés et signés :

- A. La demande de participation (Annexe 1)
- B. Curriculum Vitae
- C. Copie d'un document d'identité en cours de validité

ART. 5– DELAIS DE SOUMISSION DES DEMANDES

Les candidatures doivent **être reçues** au plus tard le **15 Janvier 2021 ore 12.00**

ART. 6– ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Les demandes de participation, pour être considérées comme recevables, doivent respecter les conditions suivantes :

- Être présentés par des candidates ayant les caractéristiques indiquées à l'art. 3;
- Être transmises comme indiquée à l'art. 4;
- Fournir l'intégralité des documents complétés indiqués à l'art.4;
- Être envoyées dans les termes indiqués à l'art.5.

Les candidatures soumises seront traitées avant **le 26 Janvier 2021** A cette date, la liste des candidats éligibles sera publiée sur les sites internet des partenaires avec la date relative de convocation pour l'entretien de motivation prévu à l'article 7. Cette publication a, à tous égards, valeur de notification aux parties intéressées.

ART. 7- TESTS D'ADEQUATION

Un entretien de motivation sera organisé pour tous les candidats admis qui sera basé sur la discussion du CV. En particulier, la motivation du parcours pour lequel l'étudiant postule et la cohérence de celui-ci avec le projet professionnel seront analysées

Les candidats retenus pour les places disponibles pour chaque territoire (Italie / France) seront ensuite invités à déclarer leur volonté d'effectuer, à partir du printemps 2021, un stage de deux mois dans les régions impliquées dans le projet à l'exception de résidence.

Les parcours auront lieu entre le **03 Février 2021** et le **30 Avril 2021**.

ART. 8 – MODALITES D'ALLOCATION DES INDEMNITES DE MOBILITES ET DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRES DES FRAIS DE TRANSPORT

Pour l'exécution de la période de stage, l'indemnité de mobilité sera versée en 2 fois par virement bancaire net de frais, net de toutes taxes restant à la charge du participant, selon la législation en vigueur dans le pays de résidence du candidat:

- 1) Acompte de 50% au debut du stage;
- 2) Solde de 50% à la fin du stage.

Pour le reglement du premier acompte, le candidat doit adresser une demande de paiement en joignant:

- déclaration signée par l'organisation d'accueil et par l'organisation responsable territoriale indiquant que le candidat a régulièrement commencé l'activité de stage au cours du mois de référence;

Pour le règlement du solde, le candidat doit adresser une demande de paiement en joignant :

- déclaration signée par l'hôte (entreprise) et par l'organisation responsable d'avoir effectué et complété le stage régulièrement.

Les modèles de déclaration seront fournis par le partenaire responsable.

ART. 9 – MONTANTS RECUS INDUS

Pour les sommes indûment perçues par le destinataire, les responsables récupéreront les sommes indûment perçues par le candidat sur avertissement écrit à envoyer par courrier électronique certifié ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée dans le formulaire de candidature.

ART. 10- CONTROLES ET VERIFICATIONS

Les déclarations de substitution produites, à la fois lors du dépôt de la demande, ultérieurement, et pendant la phase de mise en œuvre du présent avis peuvent faire l'objet de contrôles et de vérifications conformément à la législation en vigueur.

ART. 11– PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Le traitement des données à caractère personnel sera effectué conformément à la législation en vigueur en la matière ou au règlement UE 679/2016 et au décret législatif 196/2003 tels que modifiés par le décret législatif 101/2018, aux fins énoncées dans le présent avis et pour tout traitement statistique. La collecte et le traitement des données se feront sur papier et à l'aide de moyens informatiques. La fourniture de données est obligatoire et le défaut de les fournir exclut la participation au présent avis et toute cession ultérieure de la contribution. Les responsables du traitement sont les sujets individuels responsables de la zone territoriale. Les personnes en charge du traitement sont les employés et collaborateurs des sujets responsables.

ART. 12 – INFORMATIONS SUR L'AVIS

Cet avis et la documentation associée peuvent être consultés sur les sites web partenaires

Des informations ou clarifications relatives à cette procédure peuvent être demandées aux adresses suivantes:

Pour la REGION LIGURIE

Camera di Commercio delle Riviere di Liguria,
Via T. Schva 29, 18110 Imperia
Tel. +39- 0183.793256-286
Mail: progettieuroppei@rivlig.camcom.it

Signum società Cooperativa consortile ar.l.
Via S. Luca 12/40 16124 Genova
Tel. 010 0995155
Mail: signumformazione@libero.it

Pour la REGION SARDAIGNE

Confcommercio imprese per l'Italia Nord Sardegna
Corso Giovanni Pascoli 16/b
07100 – SASSARI
Tel. 079 2599500
mail : francesco.olia@confcommercio.sassari.it

Pour la RÉGION CORSE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
1 Rue Adolphe Landry, 20293 Bastia, Francia
Tel. +33 4 95 30 00 00 – e-mail: formation@ccihc.fr

Toutes les communications relatives à cette procédure s'effectuent exclusivement par publication sur les sites des partenaires, il appartient à chaque candidat de vérifier le site précité.

ANNEXES

Documents obligatoires pour la présentation de la candidature

Annexe 1 – Demande de candidature

Annexe 1 – demande de candidature

Je soussigné

Nom	Prénom	Code Fiscal <i>(pas pour les ressortissants français)</i>	Date de naissance	Lieu de naissance

Adresse Email	Telephone	Eventuel adresse électronique certifiée

RESIDANT A

PAYS	VILLE	RUE OU PLACE	NUMERO	CP

DOMICILIE (à remplir seulement si différent du lieu de résidence)

PAYS	VILLE	RUE OU PLACE	NUMERO	CP

DEMANDE

- De participer à l'AVIS PUBLIC pour les PARCOURS D'ETUDES ET BOURSES DE MOBILITE TRANSFRONTALIER DU PROJET GIM "Giovani in Movimento"

A CETTE FIN, PRESENTEZ VOTRE MOTIVATION CI-DESSOUS

ET DECLARE

conscient de la responsabilité pénale qui peut être engagée pour de fausses déclarations, la falsification de documents et l'utilisation de faux documents, comme l'exige l'art. 76 du décret présidentiel no. 445/2000, sur:

- avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou un baccalauréat
- ne pas bénéficier de contributions financières visant la mobilité transnationale d'autres programmes gérés directement ou indirectement par la Commission européenne (Erasmus, POR F.S.E, chambres de commerce, etc.) pendant la période de référence.
- après avoir lu les informations sur le traitement des données personnelles jointes à cette application et, par conséquent, avoir reçu les informations visées à l'art. 13 du règlement UE 2016/679, en particulier en ce qui concerne les droits reconnus par le règlement UE 2016/679 et le consentement, conformément et par effet de l'art. 7 et art. du règlement, au traitement des données à caractère personnel, y compris des données particulières, de la manière et aux fins indiquées dans les informations elles-mêmes.

Les éléments suivants sont joints à cette demande :

- Photocopie du document d'identité lisible et en cours de validité
- Curriculum Vitae
- Autre (indiquer): _____

LIEU ET DATE

SIGNATURE

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

conformément à l'art. 13 du règlement (UE) 2016/679

Conformément au règlement (UE) 2016/679 (ci-après «GDPR»), ces informations décrivent les méthodes de traitement des données personnelles que les parties intéressées fournissent au responsable du traitement.

La CCI de Corse basé 1 rue Adolphe Landry – 20293 Bastia Fixe: **0495544444**, e-mail: presidence@ccihc.fr - PEC: comune.massa@postacert.ms.it; site web institutionnel : www.ccihc.fr, en sa qualité de responsable du traitement, en la personne de Pierre-François AGOSTINI, représentant légal pro-tempore

Informe les parties intéressées que

Les données personnelles / sensibles de l'intéressé sont collectées uniquement dans le but spécifique, explicite et légitime lié à la sélection des participants au projet GIM «Giovani in Movimento», pour la gestion, la mise en œuvre et le reporting du projet susmentionné. Après la collecte, les données sont traitées à l'aide de méthodes papier, informatiques et télématiques aux fins énoncées dans le règlement de l'UE 2016/679, en particulier pour l'intérêt public ou l'exercice de pouvoirs publics, y compris l'archivage, la recherche historique et l'analyse à des fins statistiques.

La fourniture de données est nécessaire pour participer aux activités du projet. Tout refus rendra impossible la participation au projet.

Les données acquises sont traitées exclusivement aux fins indiquées ci-dessus, à savoir pour: la sélection des participants au projet, la gestion, la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et le reporting du projet dénommé GIM «Jeunesse en Mouvement», pour lequel elles sont collectées en précisant qu'elles peuvent être traitées également pour la gestion des processus / procédures connectés et transversaux, relatifs au contrôle qualité du service et à la mesure et l'évaluation de la performance.

Les données peuvent également être traitées pour remplir toutes les obligations établies par la législation européenne, par la législation italienne, nationale et régionale et par la législation réglementaire en vigueur.

Il convient de noter que, si le responsable du traitement a l'intention de poursuivre le traitement des données à caractère personnel dans un but autre que celui pour lequel elles ont été collectées, avant ce traitement ultérieur, il fournit à la personne concernée des informations sur cette finalité différente et toute autre information pertinente.

Il est également précisé que les traitements de données à caractère personnel relevant des matières énumérées dans le tableau visé à l'art. 2-sexies, c. 2, décret législatif 196/2003, sont considérés comme présentant un intérêt public significatif.

Les données seront traitées pendant le temps nécessaire à la sélection des candidats et à la réalisation des activités du projet, y compris les rapports ultérieurs. Ils seront ensuite conservés conformément aux règles de conservation de la documentation administrative.

Les données seront traitées par le personnel interne, par des collaborateurs externes de la Chambre de Commerce de la Rivière di Liguria et par les partenaires du projet GIM «Giovani in Movimento», expressément désignés comme Managers, co-managers, sous-managers du traitement.

Pour la mise en œuvre, la gestion et la communication des activités du projet, les données traitées peuvent être divulguées aux catégories de sujets suivantes: Organismes publics et administrations pour les obligations pertinentes.

Hormis ces hypothèses, les données ne seront ni divulguées à des tiers ni diffusées, sauf dans les cas où il est nécessaire de les communiquer à d'autres sujets impliqués dans l'enquête et dans les cas spécifiquement prévus spécifiquement prévus par le droit national ou de l'Union européenne.

En cas de demande d'accès à des documents administratifs, conformément à la législation en vigueur, les données peuvent être transmises à d'autres sujets tels que: contre-parties intéressées participant à la procédure etc.

L'intéressé peut exercer le droit de demander l'accès aux données personnelles; demander une rectification; demander l'annulation («droit à l'oubli»); demander la limitation du traitement; demander la portabilité des données; s'opposer au traitement; ne pas être soumis à une prise de décision automatisée, y compris le profilage. L'intéressé a le droit de retirer le consentement à tout moment sans préjudice de la licéité du traitement basé sur le consentement donné avant la révocation.

Si l'intéressé estime que le traitement des données personnelles est effectué en violation des dispositions du RGPD, il a le droit de déposer une plainte auprès du Garant, comme l'exige l'art. 77 GDPR lui-même, ou pour prendre les fonctions judiciaires appropriées (article 79 GDPR).

L'intéressé a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, qui produit des effets juridiques le concernant ou qui affecte de manière significative sa personne, sauf dans les cas prévus par le RGPD.

En ce qui concerne les finalités décrites ci-dessus, les données personnelles, contenues dans des fichiers, archives / bases de données électroniques et papier, sont traitées par des moyens électroniques, et sans outils électroniques, avec des méthodes numériques et analogiques, et sont transmises uniquement via des réseaux non télématiques et télématiques. par les sujets désignés et autorisés pour le traitement, opérant chez le responsable du traitement, ainsi que par les sous-traitants et les co-responsables du traitement. Pour protéger les données, le responsable du traitement adopte toutes les mesures de sécurité, techniques et organisationnelles, indiquées par le règlement, par le décret législatif no. 196/2003, par les dispositions du Garant, et défini par le propriétaire lui-même sur la base du principe de responsabilité.